

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 21 décembre 2020

Réunion du Conseil Municipal, à la Mairie, lundi 21 décembre 2020 à 20 heures sous la présidence de Madame Laurence Corson, Maire.

**Etaient présents :** P. Basset, A-M Brigant, P. Cocguen, L. Corson, C. Delisle, F. Hervé, G. Le Baron, B. Le Faou (arrivée à 20H22), M. Le Guillou, X. Le Moal, A. Le Plat, P. Le Quernec, B. Le Sech, A. Thouement.

**Etaient absents :** E. Léauté (pouvoir à A. Thouement).

**Un secrétaire de séance est nommé en la personne de :** F. Hervé.

### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 9 novembre 2020.
2. Point sur les délégations d'attribution du conseil municipal au maire.
3. Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement.
4. Conseil départemental : demande de subvention au titre de la phase 2 du plan de relance.
5. Leff Armor communauté : Participation des communes au financement des masques.
6. Décisions modificatives budgétaires.
7. Salle multifonctions : avenants - lot 1 démolitions / terrassement / réseaux / gros œuvre et lot 4 étanchéité.
8. Commerce alimentaire ambulant : redevance pour consommation électrique.
9. Actualités communautaires.
10. Questions diverses.

1. Approbation du procès-verbal du 9 novembre 2020.

⇒ Document transmis par Mail

Madame le Maire soumet pour approbation le procès-verbal du 9 novembre 2020.

**Vote du Conseil : unanimité**

2. Point sur les délégations d'attribution du conseil municipal au maire.

**I = Investissement**

**F = Fonctionnement**

Objet	Entreprise collectivité /	Montant TTC
I : Mise en place d'un organigramme de clés pour la Mairie et la salle multifonctions.	Tertre Le roux	1.466,12 €
F : Signature de la convention de redevance spéciale 2020 - déchets non ménagers	Leff Armor communauté	952,20 €

### 3. Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement.

Madame le Maire sollicite l'autorisation, dans l'attente du vote du budget primitif 2021, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets (communal et lotissement Aer Vat) de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est proposé :

- d'autoriser le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

<b>Vote du Conseil : unanimité</b>
------------------------------------

### 4. Conseil départemental : demande de subvention au titre de la phase 2 du plan de relance.

Madame le Maire rappelle que le Conseil départemental a décidé d'apporter son soutien aux communes costarmoricaines en créant un fonds d'investissement exceptionnel pour accompagner les petits projets pouvant être mis en œuvre en 2020 et 2021, afin de relancer et soutenir l'activité économique de notre département.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire un nouveau projet au titre du second appel à projet lancé par le Département.

L'opération consiste en la « création d'un plateau sportif et de loisirs » de 100 m<sup>2</sup> dans la cour de l'école élémentaire, adossé au bâtiment principal (salles de classe et bibliothèque) et à proximité d'un plateau sportif engazonné.

Cet espace permettra la pratique du sport sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Les activités pourront se faire dans des conditions favorables à l'abri des aléas climatiques.

Il est prévu d'équiper la structure de divers matériels et de marquages au sol nécessaires aux activités sportives (le sol est déjà enrobé).

A noter aussi que, dans un souci d'esthétique et de préservation de l'environnement, l'ossature et le bardage de la structure est en bois.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 32.812,81 € HT.

Il est proposé :

- d'adopter le projet de « création d'un plateau sportif et de loisirs couvert » pour un montant de 32.812,81 € HT.
- d'adopter le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	HT	Recettes	HT	%
Maçonnerie plateau sportif et de loisirs couvert	1.865,50 €	DETR	4.410,00 €	13.4
Couverture du plateau sportif et de loisirs couvert	28.047,31 €	Conseil Départemental Plan de relance - phase 2	21.840,25 €	66.6
Architecte	2.900,00 €	Autofinancement	6.562,56 €	20.0
<b>TOTAL</b>	<b>32.812,81 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>32.812,81 €</b>	<b>100</b>

- de solliciter une subvention de 21.840,25 € au titre du plan de relance du Conseil Départemental - Phase 2.

- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<b>Vote du Conseil : unanimité</b>
------------------------------------

Madame le Maire rappelle l'aide attribuée par le Conseil Départemental lors de la phase 1 du plan de relance pour l'opération « désamiantage et démolition de l'ancienne cantine afin d'y réaliser une zone de stationnement ».

Concernant le désamiantage et démolition de l'ancienne cantine, le reste à charge pour la commune est de 4.641,00 € soit 20 % du coût total (DETR : 7.392,00 € et Conseil départemental - plan de relance : 10.350,00 €).

Le reste à charge pour la collectivité suite à la réalisation de la zone de stationnement s'élève à 12.923,83 € (DETR : 4.601,00 € et Conseil départemental - plan de relance : 6.078,00 €)

### **5. Participation des communes au financement des masques.**

Madame le Maire rappelle qu'afin de fournir des masques « grand public » à l'ensemble de la population du territoire et du personnel communal pendant la crise sanitaire, un achat groupé a été réalisé par Leff Armor communauté.

Après paiement des factures (254.729,28 € TTC) par Leff Armor communauté et réception de la subvention de l'Etat (51.000,00 €), une convention doit être signée afin d'établir les modalités de participation financière des communes à l'acquisition groupée des masques « grand public ».

#### **Principes de participation financière des communes :**

- Nombre de masques « adultes & enfants » livrés aux communes
- Prise en compte des frais de livraison « LEPINE » 4.049,47 € TTC (soit 0,09 € TTC / masque)
- Prise en compte de 5.000 masques enfants offerts par le Groupe LEPINE
- Calcul moyen TTC (TVA à 5,5%) d'un masque « adulte » & « enfant » entre les 2 fournisseurs
- Prise en compte d'une subvention Etat de 1 € par masque (sur 40 000 masques « adultes » et 1000 masques « enfant » soit 1/6<sup>ème</sup> du nombre pour prendre en compte les 5.000 masques enfant offerts)
- Prise en compte d'une participation de 50% de Leff Armor après déduction de la subvention de l'Etat.

#### **Soit un coût moyen par masque facturé à la commune :**

- Masque « adulte » :  $(5,02 \text{ € TTC} - 1 \text{ €}) \times 50\% = 2,01 \text{ € TTC} \times \text{nb masques}$
- Masque « enfants » :  $(0,88 \text{ € TTC} \times \text{nb masques}) - [1 \text{ €} \times (\text{nb masques} / 6)]$

#### **Soit la participation financière suivante pour la commune :**

- Masque « adulte » :  $2,01 \text{ € TTC} \times 1052 = \del{2.115,05 \text{ €}} \text{ 2.114,52 €}$
- Masque « enfants » :  $(0,88 \text{ € TTC} \times 188) - [1 \text{ €} \times (188 / 6)] = \mathbf{134,11 \text{ €}}$ .

Une erreur de calcul est relevée par un membre du Conseil Municipal concernant la participation financière des masques « adulte ». Le montant de la participation est modifié en conséquence.

Il est proposé :

- de valider la participation financière de la commune de **2.248,63 €** ainsi que les modalités de calcul.
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer une convention financière avec Leff Armor communauté.

<b>Vote du Conseil : unanimité</b>
------------------------------------

Madame le Maire précise que les masques « adulte » supplémentaires ont été distribués aux personnes de 65 ans et plus en accompagnement du courrier d'annulation du repas des aînés.

De plus, les masques « enfant » supplémentaires ont été distribués aux élèves de l'école suite à décision portant obligation du port du masque à partir de 6 ans.

## 6. Décisions modificatives budgétaires.

Monsieur Philippe COCGUEN, Adjoint aux finances, indique qu'il est nécessaire de se prononcer en faveur des décisions modificatives budgétaires suivantes afin de modifier l'écriture de l'opération de cession du terrain destiné à accueillir le futur lotissement « Aer Vat ».

En effet, le terrain, présent dans l'actif du budget principal, doit être transféré du budget principal vers le budget annexe « Aer Vat ».

### Budget Général 2020

Recette	Recette
<b>Investissement</b>	<b>Investissement</b>
OPFI Opérations financières : - <b>102.700 €</b> Chapitre 040 / article 2111	Op. 122 Acquisition immobilière : + <b>102.700 €</b> Chapitre 024 / article 024

**Solde du virement de crédit = 0,00 € en recettes d'investissement**

Dépense	Dépense
<b>Fonctionnement</b>	<b>Fonctionnement</b>
Chapitre 042 / article 675 : - <b>102.700 €</b>	/

**Solde du virement de crédit = - 102.700,00 € en dépenses de fonctionnement**

Recette	Recette
<b>Fonctionnement</b>	<b>Fonctionnement</b>
/	Chapitre 77 / article 775 : - <b>102.700 €</b>

**Solde du virement de crédit = - 102.700,00 € en recettes de fonctionnement**

*Arrivée de Béatrice Le Faou à 20H22.*

Il est proposé :

- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à effectuer les virements de crédits tels que présentés ci-dessus.

**Vote du Conseil : unanimité**

## 7. Salle multifonctions : avenants - lot 1 démolitions / terrassement / réseaux / gros œuvre et lot 4 étanchéité.

Frédéric HERVÉ, adjoint aux bâtiments, explique qu'il est nécessaire d'effectuer deux avenants dans le cadre des travaux de la salle multifonctions pour la réfection du faitage du voisin par l'entreprise Armor étanchéité au déficit de l'entreprise Armorique Constructions.

a) **Avenant n°1 : lot 1 - démolitions / terrassement / réseaux / gros œuvre.**

**Endommagement du faitage du voisin :**

Entreprise : ARMORIQUE CONTRUCTIONS

ZA de Californie, 22290 LANNEBERT

**Lot n° 1 : démolitions / terrassement / réseaux / gros œuvre.**

Marché conclu pour un montant de **84.500,00 € HT soit 101.400,00 € TTC**

Avenant n°1 : **- 387,60 € HT soit - 465,12 € TTC**

Il est proposé :

- d'approuver l'avenant pour l'endommagement du faitage du voisin entraînant la diminution du marché de l'entreprise ARMORIQUE CONTRUCTIONS **- 387,60 € HT soit - 465,12 € TTC** en moins-value pour le lot n°1 - démolitions / terrassement / réseaux / gros œuvre.
- d'indiquer que le montant du marché s'élève maintenant à **84.112,40 € HT soit 100.934,88 € TTC**.
- de donner pouvoir à Madame le Maire ou son représentant pour signer l'avenant correspondant.
- d'indiquer que la dépense est inscrite au budget 2020.

<b>Vote du Conseil : unanimité</b>
------------------------------------

b) **Avenant n°1 : lot 4 - étanchéité.**

**Réfection du faitage du voisin endommagé par une entreprise pendant le chantier :**

Entreprise : ARMOR ETANCHEITE

4 rue des Frères Montgolfier, 22400 NOYAL

**Lot n° 4 : étanchéité.**

Marché conclu pour un montant de **14.945,74 € HT soit 17.934,89 € TTC**

Avenant n°1 : **387,60 € HT soit 465,12 € TTC**

Il est proposé :

- d'approuver l'avenant pour la réfection du faitage du voisin entraînant l'augmentation du marché de l'entreprise ARMOR ETANCHEITE de **387,60 € HT soit 465,12 € TTC** pour le lot n°4 : étanchéité.
- d'indiquer que le montant du marché s'élève maintenant à **15.333,34 € HT soit 18.400,01 € TTC**.
- de donner pouvoir à Madame le Maire ou son représentant pour signer l'avenant correspondant.
- d'indiquer que la dépense est inscrite au budget 2020.

<b>Vote du Conseil : unanimité</b>
------------------------------------

*Pour information, la pompe à chaleur de la salle multifonctions, défectueuse, a été remplacée.*

**8. Commerce alimentaire ambulant : redevance pour consommation électrique.**

Madame le Maire explique que la commune accueille le vendredi soir un commerce alimentaire ambulant qui a besoin d'électricité pour exercer son activité.

Elle explique qu'en 2014, un forfait de 3,00 € par branchement électrique, par emplacement et par jour avait été instauré.

Elle sollicite l'avis du conseil municipal pour savoir s'il convient d'actualiser la redevance pour consommation électrique pour ce type de commerce.

Il est proposé :

- de ne pas modifier la redevance pour consommation électrique fixée, en 2014, à 3,00 € par emplacement et par jour pour les commerces alimentaires ambulants.
- d'indiquer que le titre de perception sera émis annuellement.

<b>Vote du Conseil : unanimité</b>
------------------------------------

## 9. Actualités communautaires.

Madame le Maire indique, qu'afin de mieux informer les élus de ce qui se décide à Leff Armor communauté, un point « actualités communautaires » sera dorénavant inscrit à l'ordre du jour de chaque Conseil Municipal.

Aussi, à partir d'aujourd'hui, les élus ayant participé à une commission ou un Conseil Communautaire sont invités à exposer brièvement les informations essentielles de leur cession de travail.

<b>Commissions - Conseil communautaire</b>	<b>Titulaire / suppléant</b>
<b>Environnement</b>	<b>B. LE SECH / G. LE BARON</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 sites pour le traitement des déchets : Kerval, Lantic et Planguenoal (possibilité de s'inscrire pour une visite le 25.01).</li> <li>- Le choix entre la TEOM (taxe) et la REOM (redevance) se fera en début d'année 2021. Présentation des avantages et inconvénients de chaque formule. La préférence de la commission est donnée à la TEOM.</li> </ul>	
<b>Développement économique et emploi</b>	<b>F. HERVE / P. COCGUEN</b>
<p>Le conseil communautaire du 15.12 dernier a validé la mise en place des dispositifs d'aides aux entreprises à Leff Armor :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- TPE : fonds d'accompagnement au conseil</li> <li>- Créateurs d'entreprises en 2020 : octroi d'une subvention de 1.000,00 € (sauf les agriculteurs)</li> <li>- Pass Commerce Artisanat numérique.</li> </ul>	
<b>Enfance - jeunesse - animations / petite enfance</b>	<b>A. THOUEMENT / B. LE FAOU</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation des différentes activités.</li> <li>- Bilan de l'été (Cap Sport et Cap Armor) : activités en baisse du fait du contexte sanitaire.</li> <li>- Relais Parents Assistants Maternels (RPAM) : lieu d'informations, de rencontres et d'échanges. Les espaces jeux du RPAM sont suspendus jusque nouvel ordre et seront dorénavant limités à 30 participants (sur inscription).</li> </ul>	
<b>Développement culturel</b>	<b>B. LE FAOU / A. LEPLAT</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation de la programmation qui ne s'est pas déroulée du fait du confinement.</li> </ul>	
<b>Développement sportif</b>	<b>A. LEPLAT / F. HERVE</b>
<p>Sans objet.</p>	
<b>Urbanisme et habitat</b>	<b>L. CORSON / M. LE GUILLOU</b>
<p>Sans objet.</p>	

<b>Coopération décentralisée</b>	<b>P. COCGUEN / B. LE FAOU</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le partenariat entre Leff Armor communauté et la commune de « Tsinjoarivo Imanga » à Madagascar a pris fin.</li> <li>Une autre commune malgache devrait être sélectionnée pour poursuivre le programme.</li> </ul>	
<b>Mobilités</b>	<b>G. LE BARON / P. LE QUERNEC</b>
Sans objet.	
<b>Patrimoine - Projets communautaires - THD</b>	<b>X. LE MOAL / B. LE SECH</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un relevé de l'important patrimoine communautaire a été présenté.</li> <li>- Peu de projets communautaires verront le jour car les finances ne le permettent pas.</li> <li>- Les locaux du chantier d'insertion devraient être rénovés. Une 3<sup>ème</sup> équipe va être créée.</li> </ul>	
<b>Insertion par l'activité économique</b>	<b>P. LE QUERNEC / A. THOUEMENT</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation du chantier d'insertion (missions et organigramme).</li> <li>- Présentation du site de Coat An Doc'h et recrutement d'un chargé de projet.</li> <li>- Inventaire de nos besoins en travaux à faire parvenir au service des chantiers d'insertion.</li> </ul>	
<b>CLECT</b>	<b>L. CORSON / P. COCGUEN</b>
Sans objet.	
<b>Conseil d'exploitation eau et assainissement</b>	<b>X. LE MOAL / G. LE BARON</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cette compétence engendre un besoin d'investissement important.</li> <li>- La Lagune du Merzer est classée « non conforme » par la DDTM à cause de ses rejets dans le milieu naturel. Elle a donc été classée en « priorité 1 » dans le Plan Pluriannuel d'Investissement de la communauté de communes. Cette inscription est de bon augure pour l'urbanisation du lotissement « Aer Vat ».</li> <li>- Prix de l'eau et de l'assainissement collectif à harmoniser sur le territoire communautaire pour 2026. Un lissage est prévu chaque année.</li> </ul>	
<b>CA Office de tourisme</b>	<b>L. CORSON</b>
Sans objet.	
<b>Conseil communautaire</b>	<b>L. CORSON et F. HERVE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pouvoirs de police transférés au Président de l'EPCI : assainissement / collecte des déchets et aire d'accueil ou terrains de passage des gens du voyage. Le Président ne souhaite pas bénéficier du pouvoir de police « sécurité des bâtiments publics, des immeubles collectifs et des édifices menaçant ruine ».</li> <li>- Nids de frelons : éventuelle prise en charge de la destruction des nids par LAC (1/3), la commune (1/3) et le particulier (1/3). Cette décision n'est pas tranchée.</li> <li>- PLUiH : l'enquête publique est terminée. Le commissaire enquêteur fait son rapport et demande un délai supplémentaire. Il convient d'apporter une réponse à une vingtaine de questions posées pour le 15.01 (aucune ne concerne directement Le Merzer). COPIL prévu le 05.01.</li> <li>- PETR : le « Pays » va disparaître. Le transfert administratif des missions et des agents est prévu pour le 28.02.2021. GPA est référent du SAGE et de la contractualisation (Région/Europe) tandis que LAC gèrera le CLS (Contrat Local de Santé). Le SCOT dont l'enquête publique se déroulera du 06.01 au 08.02 va évoluer en syndicat mixte.</li> <li>- Maisons France Service : concept qui vient compenser la fermeture programmée des Trésoreries. Dans ces espaces, les concitoyens pourront trouver des informations et de l'aide pour les démarches liées aux impôts, à la CAF, CARSAT, CPAM, Pôle Emploi, ... Plouha et Plélo ont fait acte de candidature. Un bus itinérant passera dans les autres communes avec une permanence dans chacune des mairies.</li> </ul>	

- LAC a mis en place, sur 24 mois, avec le concours de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) un programme d'aides à l'amélioration de l'habitat privé. Les objectifs sont de réduire la facture énergétique (aides pour faire des économies d'énergie), permettre le maintien à domicile (adaptation du logement) et produire des logements locatifs conventionnés. SOLIHA, organisme en charge des dossiers, tient des permanences à Blanchardeau.

## 10. Questions diverses.

- a) Lotissement Aer Vat : ouverture des plis de la phase 2 - offres et auditions - le 15 décembre 2020. Les 4 candidats sélectionnés en phase 1 ont transmis une offre actuellement en cours d'analyse par l'ADAC.  
Le 15 janvier 2021, la CAO auditionnera ces 4 candidats et proposera par la suite au Conseil Municipal de valider le résultat de cette consultation.
- b) Le programme de voirie 2020 est terminé : Voies Communales n°8 et n°12 de « Keryvon » (939 m) et les Voies Communales n°5 et n°30 de « Ty Ru » (343 m). La réception du chantier interviendra prochainement.
- c) Le chantier d'enrobé du parking de l'école et de l'accès à la MAM vient d'être finalisé. Le marquage au sol et la signalétique seront réalisés courant janvier.
- d) Elections départementales et régionales probablement reportées fin juin (doubles bureaux, contexte sanitaire, ...).
- e) Le bulletin municipal est déposé à l'imprimerie. Madame le Maire informe des grandes lignes d'investissement prévus en 2021 énoncées dans son éditorial. Les élus valident la proposition de Madame le Maire.
- f) La commission « affaires sociales » a offert 42 colis à nos Aînés de 80 ans et plus (32 à domicile et 10 en structures).
- g) Madame Le Maire informe de la reconduction des Contrats de territoires du Conseil Départemental rebaptisés « Investir pour les Côtes d'Armor » pour 2022-2026 (5 ans).  
Il s'agit d'une enveloppe financière 60 millions à laquelle s'ajoute une dotation supplémentaire de 3 millions d'euros visant à faciliter les démarches avec le bloc local telles que le transfert de propriétés, d'infrastructures ou de bâtiments départementaux dans le domaine communal ou intercommunal.  
3 critères interviendront pour déterminer le montant de l'enveloppe : démographie, richesse financière et fragilité sociale (idem précédent contrat).  
L'enveloppe se répartira de la façon suivante :
- 30 % de l'enveloppe aux EPCI (18 millions) pour des projets structurants -
  - **70 % pour les communes (42 millions)**
    - **35 millions** repartis à l'échelle **cantonale** (et plus EPCI) : 2 appels à projets
      - ✓ le 1<sup>er</sup> lancé en septembre 2021 (travaux à réaliser en 2022 et 2023),
      - ✓ le 2<sup>nd</sup> lancé en septembre 2023 (travaux à réaliser en 2024 et 2025).
    - Fonds de solidarité de **7 millions** : réservé au soutien des 274 communes de moins de 2000 habitants. (1 autre projet ou en complément d'un des deux projets précédemment retenus.
- Les thématiques, critères d'éligibilité et contreparties (Agrilocal, clauses d'insertion, ...) restent à définir par un COPIL - comité de pilotage - à mettre en place.

- h) La cérémonie de vœux prévue 22 janvier 2021 est annulée selon les recommandations préfectorales.
- i) Une procédure de « bien sans maître » va être prochainement lancée relative à des terrains situés à Beg Ar C'hra.
- j) Madame le Maire remercie le député Yannick Kerlogot pour son intervention après d'Orange pour dynamiser le raccordement de l'antenne du Vergren.
- k) Un travail a été mené sur la vacance des logements afin d'optimiser la compensation de l'Etat suite à la disparition progressive de la taxe d'habitation.
- l) Les élus sont invités à réfléchir aux investissements 2021 en vue de la préparation du budget.
- m) Pendant les congés de fin d'année, le secrétariat de mairie ne sera ouvert que le matin de 8h45 à 12H15. Madame Souverain du Centre de Gestion effectue le remplacement du secrétaire jusqu'au 31.12.2020.

**Séance levée à 21H40,**  
Le secrétaire de séance,  
Frédéric HERVE.